



Pour des logements sobres en consommation d'énergie

I. MESURER LES OBJECTIFS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Proposition 1 : cibler et chiffrer par segment immobilier les actions de rénovation énergétique envisagées

Proposition 2 : décentraliser le pilotage de la rénovation énergétique

II. ACCOMPAGNER LE CONSOMMATEUR

Proposition 3 : mieux guider le consommateur dans sa démarche de rénovation énergétique

- rendre plus compréhensible le diagnostic de performance énergétique (DPE) en l'exprimant en euro par an et par mètre carré ;
- intégrer des propositions de travaux rentables dans le diagnostic de performance énergétique ;
- créer un nouveau métier de conseiller en rénovation énergétique ;
- créer un label unique pour les prestataires de services et de travaux de rénovation énergétique ;
- engager des réflexions avec la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) pour faciliter la transmission des informations de consommation énergétique tout en préservant la vie privée des consommateurs ;
- vérifier la qualité des travaux de rénovation énergétique et introduire un mécanisme de sanction suffisamment crédible en cas de manquements ;
- étendre le contrat de performance énergétique aux grands ensembles immobiliers et à terme à l'ensemble des acteurs du marché immobilier.



III. REPENSER LA FISCALITÉ ET LA TARIFICATION DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Proposition 4 : établir la vérité des prix de l'énergie en organisant une transition vers des prix de marché

- favoriser une dynamique de transition vers un régime des prix de marché afin d'inciter aux économies d'énergie ;
- pour ce faire, déléguer la fixation des prix au consommateur domestique à une autorité de régulation indépendante.

Proposition 5 : introduire une fiscalité réellement incitative pour les économies d'énergie et assurer une base fiscale solide pour financer les investissements dans la rénovation

- réenvisager la taxation du CO₂ tout en conduisant une réflexion à échelle européenne sur la coordination des différents mécanismes de réduction des gaz à effet de serre ;
- utiliser le produit de la rente nucléaire et une fiscalité spécifique afin de dégager des ressources pour la rénovation énergétique, tout en luttant contre la précarité énergétique.

IV. ORGANISER LE SECTEUR DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Proposition 6 : structurer le secteur

- former les acteurs de la rénovation dans le cadre de contrats de filière afin de faciliter la diffusion des bonnes pratiques et des nouvelles techniques et technologies ;
- systématiser le principe d'éco-conditionnalité des financements publics de rénovation.

Proposition 7 : réguler le secteur

- assurer que les prix de la rénovation énergétique sont concurrentiels via la supervision par une autorité adéquate des coûts pratiqués dans le secteur de la construction ;
- améliorer la régulation du mécanisme de certificats d'économies d'énergie ;
- évaluer l'efficacité des mesures de soutien à la rénovation énergétique et prévoir un mécanisme transparent et prévisible d'ajustement des financements publics ;
- passer d'une commission à une autorité de régulation de l'énergie.

INSTITUT
MONTAIGNE

